



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 25 novembre 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication-CNC

Statistique Canada, 25 novembre 2008 - Assurance-emploi : septembre 2008

En septembre, 480 370 Canadiens ont reçu des prestations ordinaires d'assurance-emploi, en baisse de 5 080, ou de 1,0 %, par rapport à août, après avoir tenu compte de la désaisonnalisation. Les prestations ordinaires versées ont augmenté de 5,5 % pour totaliser 772,4 millions de dollars au cours du mois.

Le nombre de Canadiens recevant des prestations ordinaires d'assurance-emploi s'est accru de 13 100, ou de 3,9 %, entre septembre 2007 et septembre 2008. Le nombre d'hommes ayant reçu des prestations ordinaires a progressé de 5,7 %, et le nombre de femmes ayant reçu des prestations ordinaires, de 1,7 %.

À l'échelon provincial, l'Ontario (+14,0 %) et la Colombie-Britannique (+11,2 %) ont affiché les plus importantes hausses d'une année à l'autre du nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi. Ces augmentations ont été partiellement effacées par des baisses observées dans d'autres régions au pays.

Dans les régions métropolitaines de recensement, les plus importantes augmentations d'une année à l'autre du nombre de prestataires ordinaires de l'assurance-emploi sont survenues à Oshawa (+96,4 %) et à Windsor (+30,4 %). Parmi les régions métropolitaines de recensement ayant affiché une baisse, Saskatoon (-19,8 %) et Thunder Bay (-19,7 %) ont connu les plus importantes diminutions d'une année à l'autre.

Nota : Les données du programme des statistiques de l'assurance-emploi sont produites à partir de données administratives et peuvent de temps à autre subir l'effet de changements apportés à la *Loi sur l'assurance-emploi* ou aux procédures administratives. Le nombre de bénéficiaires représente toutes les personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi du 14 au 20 septembre. Cette période coïncide avec la semaine de référence de l'Enquête sur la population active pour septembre. Les prestations ordinaires versées représentent le montant total d'argent perçu par les individus durant le mois. Les comparaisons d'un mois à l'autre sont faites en utilisant les données corrigées en fonction de la saisonnalité, ce qui enlève les effets des variations saisonnières.

Le Monde, 25 novembre 2008 -André Kaspi : " Le New Deal de Roosevelt a vu se succéder des mesures contradictoires ". Le New Deal lancé par le président Franklin D. Roosevelt est considéré comme le père des plans de relance keynésiens. Est-ce justifié ?

En réalité, il n'y a pas eu un New Deal, mais plusieurs. En 1932, Roosevelt affiche pour objectif électoral la réduction du déficit budgétaire. Mais entre son élection, en novembre, et sa prise de fonction, en mars 1933, la situation économique s'est fortement détériorée - c'est pourquoi la durée de l'interrègne fut par la suite réduite, de novembre à janvier ! Les banques étaient fermées, le taux de chômage atteignait 25 % et touchait 12 à 13 millions de travailleurs, qui ne bénéficiaient de quasiment aucune assistance. Roosevelt change alors complètement son fusil d'épaule et décide d'abord de combattre la crise économique, par une série de mesures finalement très contradictoires. Dans l'espoir de faire remonter les prix, on limite la production agricole en brûlant les récoltes ou en abattant des milliers de têtes de bétail ; les entreprises industrielles sont aussi incitées à réduire leur production. Cela n'a rien de keynésien ! Parallèlement, le dollar est dévalué de 40 % entre 1933 et 1934 pour rétablir les termes de l'échange. La planche à billets fonctionne à plein pour remettre en route la circulation monétaire, rouvrir les banques et rétablir la confiance.

Enfin, seule véritable mesure de relance, le gouvernement crée un programme de grands travaux pour donner aux chômeurs des emplois financés par l'Etat fédéral.

Cette politique réussit-elle ?

Non, elle échoue. L'activité ne repart pas, le chômage diminue à peine. Roosevelt change à nouveau de politique, en privilégiant cette fois le traitement social de la crise. C'est la création de la Civil Works Administration puis de la Works Progress Administration, qui financent sur fonds fédéraux des activités d'utilité publique, pas forcément dans le secteur productif. On paie ainsi des artistes peintres pour réaliser des fresques sur les murs de tous les bureaux de poste d'Amérique. Roosevelt crée également en 1935 une assurance- chômage et une assurance-retraite, uniquement pour les employés de l'Etat. Le déficit fédéral, de 20,9 milliards de dollars en 1933, passe à 33 milliards en 1936 et 43 milliards en 1938. Mais, en 1939, le pays compte toujours 9 millions de chômeurs ; il faudra attendre 1941 pour retrouver le plein emploi, avec la mobilisation progressive de 15 millions d'hommes à partir de septembre 1940, et le redémarrage de l'industrie pour les besoins d'abord de l'allié britannique, puis de l'armée américaine. Mais le déficit atteint 258 milliards en 1945.

Aujourd'hui, alors que les démocrates poussent à un nouveau plan de relance, les économistes américains poléminent sur la réussite ou l'échec du New Deal. Ce débat est-il nouveau ?

Non, il était déjà présent à l'époque. Les républicains ont toujours accusé les démocrates d'avoir poussé trop loin l'intervention de l'Etat, contraire aux " valeurs américaines ", tandis que les démocrates affirmaient que cette intervention était nécessaire, même en temps de paix. En fait, Roosevelt n'était ni un intellectuel ni un dogmatique, mais un pragmatique. Le cercle de ses conseillers était hétérogène : il appliquait les mesures préconisées par les uns et, s'il voyait que ça ne marchait pas, il appliquait celles proposées par les autres. C'est pourquoi le New Deal apparaît comme une succession de demi-échecs, et donc de demi-succès.

Propos recueillis par Antoine Reverchon

Les Echos (France), 25 novembre 2008 - Emploi : La CFDT ouvre la porte à une baisse des cotisations chômage fin 2009

La négociation sur l'assurance-chômage se poursuit aujourd'hui. François Chérèque propose d'établir un calendrier de baisse des cotisations en fonction de

l'évolution, l'an prochain, de l'emploi et des comptes de l'Unedic.

C'est un premier tournant de la négociation sur l'assurance- chômage : alors que les partenaires sociaux doivent reprendre aujourd'hui les discussions, le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, a rouvert la porte hier à une éventuelle baisse des cotisations. Avant la crise, la CFDT se montrait favorable à cette baisse, souhaitée par le gouvernement et programmée par la loi Fillon de 2003, pour compenser la hausse de 0,3 point des cotisations retraite au 1er janvier.

Mais, au vu de l'ampleur du retournement du marché de l'emploi, la CFDT avait revu son jugement. Elle prône désormais un juste milieu entre ces deux approches : devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), François Chérèque a indiqué que la CFDT allait proposer un « *éventuel calendrier de baisse* », « *à partir de la fin 2009* » et à condition que « *le niveau du chômage et des comptes de l'Unedic le permettent alors* ». Ce qui, malgré la crise, lui semble possible : « *Les départs à la retraite constitueront encore un amortissement fort* » et il n'est « *pas sûr que la situation économique va à moyen terme obligatoirement mettre en danger les finances de l'Unedic* ».

Un geste envers le patronat

Même s'il exclut toujours une baisse immédiate des cotisations - « *Se lancer comme ça sans prendre de précautions, ce n'est pas possible* » -, c'est un premier geste en direction du patronat. Mais ce dernier ne s'en contentera pas. Il défend mordicus une baisse au 1er janvier afin d'aider les employeurs à passer le cap de la crise. C'est aussi le souhait du gouvernement : syndicats et patronat « *ont des marges de manoeuvre pour baisser les cotisations, même avec l'évolution du contexte économique* », a réaffirmé mi-novembre Eric Woerth, ministre du Budget. Les autres syndicats refusent toute baisse des cotisations, même décalée dans le temps. Leur priorité, qui reste aussi celle de la CFDT, est de bâtir un nouveau système permettant d'indemniser plus de chômeurs, en particulier chez les jeunes et les précaires.

Hier, François Chérèque a par ailleurs rappelé que la CFDT opposera un « *non* » ferme et définitif » à tout éventuel assouplissement du recours au CDD, évoqué fin octobre par Nicolas Sarkozy. « *C'est un sujet de blocage très très fort* », a-t-il mis en garde, en menaçant d'un « *effet CPE* ».

Derek Perrotte

AFP (France), 25 novembre 2008 - Simplifier les filières d'indemnisation, de quatre à une seule?

Le système d'indemnisation des chômeurs par les Assedic, qui comprend quatre filières, dépend de la durée de cotisation au cours d'une période donnée et de l'âge du demandeur d'emploi, mais le patronat et certains syndicats veulent le simplifier en une filière unique.

Voici les quatre filières d'indemnisation actuelles :

- Filière I: les demandeurs d'emploi ayant cotisé six mois sur une période de référence de 22 mois de travail avant de s'inscrire à l'assurance chômage bénéficient de 7 mois d'allocation.
- Filière II: avec 12 mois d'activité salariée sur les 20 derniers mois, l'indemnisation dure 12 mois.
- Filière III: 16 mois de travail sur 26 mois procurent 23 mois d'indemnisation.
- Filière IV: pour les salariés de 50 ans et plus, 27 mois d'activité salariée déclarée sur 36 mois ouvrent droit à 36 mois d'indemnité.

Le taux d'indemnisation varie de 57,4% à 75% de l'ancien salaire brut. Le montant mensuel moyen d'allocation est de 900 à 1.000 euros.

Patronat et syndicats réfléchissent à une refonte du régime d'indemnisation qui pourrait passer de quatre filières à une filière unique, sans être d'accord sur sa définition.

Lors de la deuxième séance de négociation sur l'assurance chômage, le 7 novembre, le patronat (Medef, CGPME, UPA) a proposé trois hypothèses pour une filière unique, accessible à partir de six mois travaillés, avec des durées maximales d'indemnisation de 18 ou 24 mois. La période de référence serait proportionnelle à la durée de cotisation.

Les économies annuelles pour l'Unedic atteindraient de 2,3 à 4,7 milliards d'euros grâce à une baisse annuelle de 179.000 à 377.000 chômeurs indemnisés par rapport au régime actuel, soit l'opposé du but recherché par les syndicats qui est d'indemniser davantage de chômeurs, notamment les précaires.

La CFDT, comme la CFE-CGC, demande une "filière unique avec des droits acquis dès le premier jour travaillé", déclenchable au bout du 4ème mois de travail et percevable pendant 24 ou 30 mois.

FO est favorable à une indemnisation de 24 mois après 4 mois de travail, en

maintenant 36 mois d'allocation pour les plus de 50 ans.

La CFTC plaide pour "une seule filière, une seule formule de calcul d'indemnisation, une seule période de référence".

La CGT propose deux filières, une pour tous les chômeurs ayant cotisé douze mois d'affilée, une autre destinée au salariés précaires totalisant 12 mois d'activité au cours des 60 derniers mois.

AFP (France), 25 novembre 2008 - Assurance chômage: "préliminaires" de négociations avant les prud'homales (syndicats)

La négociation sur l'assurance chômage, qui se focalise sur l'opportunité de baisser ou pas les cotisations chômage et la simplification de l'indemnisation, en est "à des préliminaires" avant les élections prud'homales du 3 décembre, ont estimé mardi des syndicats.

"On va réaffirmer nos positions", a déclaré Stéphane Lardy (FO) à son arrivée au Medef pour la troisième séance de négociation.

Pour Gabrielle Simon (CFTC), les discussions en sont "à des préliminaires" mais ce ne sera "pas facile après le 3 décembre, quand on sera vraiment rentré dans la négociation, d'autant que certains commencent à lâcher en disant qu'ils sont prêts à baisser les cotisations".

"Sur le principe, nous ne sommes pas opposés à toute baisse des cotisations mais une baisse est inopportune vu la crise et la remontée du chômage", a ajouté Mme Simon.

Alain Lecanu (CFE-CGC) a jugé que "chacun va exposer sa philosophie sur la filière d'indemnisation unique". Quant à une baisse des cotisations, elle pourrait être mise en place en fonction de "paliers" (retour à l'équilibre des comptes Unedic, etc.) fixés dans la convention d'assurance chômage, selon lui.

La CGT va "marteler fortement son opposition à toute baisse de cotisation surtout dans le contexte actuel de crise économique où les demandeurs d'emploi vont rester durablement au chômage", a souligné Maurad Rabhi. "On a plutôt intérêt à être prudents. Donner le feu vert aujourd'hui à une baisse, c'est accepter de diminuer les droits des chômeurs", a-t-il dit.

La séance va permettre d'approfondir la simplification du système avec un filière unique d'indemnisation: la CFDT propose +un jour travaillé, un jour indemnisé+ et un déclenchement de ce droit en-dessous de six mois de travail", a précisé Gaby Bonnard.

"Vu la situation actuelle, il ne faut pas envisager de baisse des cotisations immédiatement. François Chérèque l'a redit hier en parlant d'un calendrier de baisse à partir de fin 2009 à condition que la situation du chômage s'améliore et que les comptes de l'Unedic le permettent", a-t-il noté.

AFP, 25 novembre 2008 - Huit millions de chômeurs en plus à cause de la crise prédit l'OCDE

L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) prévoit un bond du chômage dans sa zone, le nombre de personnes sans emploi passant de 34 millions actuellement, à 42 millions d'ici 2010.

"Le nombre de chômeurs va grimper de 8 millions de personnes" pour atteindre 42 millions de personnes, a affirmé le nouveau chef économiste de l'OCDE, Klaus Schmidt-Hebbel, lors d'une conférence de presse mardi en marge de la publication des perspectives économiques semestrielles de l'organisation.

Le taux de chômage devrait lui passer de 5,9% pour l'ensemble de la zone, qui couvre essentiellement les pays riches, en 2008 à 6,9% l'an prochain et 7,2% en 2010, précise le rapport de l'OCDE.

Chaque jour, les annonces de licenciements se multiplient dans le monde: ArcelorMittal, numéro un mondial de l'acier, s'apprête à supprimer "de l'ordre de 2.400 postes" dans son usine américaine de Burns Harbor (Indiana, nord) d'ici la mi-janvier, dans le sillage d'une chute des commandes d'acier, a indiqué mardi le groupe.

En Europe, le groupe de BTP suédois Skanska va supprimer 3.400 emplois dans la région nordique dont 2.000 en Suède en raison du ralentissement économique mondial. Selon le quotidien espagnol El Pais, 50.000 emplois sont menacés en Espagne chez les constructeurs, équipementiers et concessionnaires automobiles qui multiplient les mesures de chômage technique et les plans sociaux.

D'après l'OCDE, c'est dans la zone euro que la hausse du chômage devrait être la plus importante, passant de 7,4% cette année à 8,6% en 2009 puis 9% en 2010.

Le plan de relance de l'Union européenne, qui sera présenté mercredi, comprend notamment un accès facilité aux aides destinées aux travailleurs perdant leur emploi.

Les pays membres de l'Union prennent aussi individuellement des mesures. Le gouvernement des Pays-Bas a annoncé lundi que les entreprises nationales dont le chiffre d'affaires a baissé d'au moins 30% à cause de la crise pourront faire appel aux fonds d'allocation de chômage du ministère de l'Emploi afin d'éviter les licenciements et que "des travailleurs se retrouvent à la rue".

Au Japon, l'OCDE prévoit un taux de chômage contenu, à 4,4% en 2009 et en 2010. Pour les Etats-Unis, pays où la récession sera la plus forte de l'OCDE, celle-ci s'attend à une progression plus modérée du chômage qu'en Europe: 7,3% en 2009 et 7,5% en 2010 contre 5,7% cette année.

Les chiffres de l'emploi n'en sont pas pour autant moins alarmants dans la première économie du monde, où les dispositifs d'indemnisation des chômeurs sont beaucoup plus faibles que dans la zone euro.

Le président américain George W. Bush a ainsi promulgué vendredi une loi prolongeant les indemnités d'assurance chômage afin de soulager les Américains sans emploi pour la période des fêtes, pendant laquelle la plupart des expulsions immobilières seront en outre gelées.

Le président américain élu Barack Obama a pour sa part affirmé que son plan contre la crise devrait déboucher sur la création de 2,5 millions d'emplois d'ici à janvier 2011.

Depuis le début de l'année, l'économie américaine a perdu 1,2 million d'emplois, et le président élu démocrate a prévenu que des millions d'autres pourraient être supprimés l'année prochaine si aucune mesure n'était prise.

Véronique Dupont

La Presse Canadienne, 24 novembre 2008 - Le déficit pourrait exploser, selon une étude

Le gouvernement fédéral pourrait devoir faire face à un déficit nettement supérieur à celui de 14 milliards de dollars anticipé la semaine dernière par le directeur parlementaire du budget fédéral pour l'année financière 2009-2010, estime le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA).

Ce sont là deux des quatre scénarios présentés par le CCPA dans le cadre d'une nouvelle étude publiée mardi. Le centre effectue des prévisions budgétaires en fonction de quatre scénarios hypothétiques : ralentissement économique, récession mineure, récession et récession majeure.

Peu importe le scénario, indique l'auteur de l'étude, Marc Lee, Ottawa doit se préparer à lancer un programme de relance économique qui s'appuie sur une augmentation des dépenses.

Si l'économie ne fait que ralentir, estime M. Lee, le déficit du Canada sera de l'ordre de 7 milliards de dollars en 2009-2010, soit lors de l'année financière qui se mettra en branle le 1er avril prochain. Si le pays devait affronter une récession majeure, ce déficit pourrait toutefois grimper à 27,8 milliards. Selon ce premier scénario, la dette fédérale grimperait de 455,7 à 474 milliards de dollars; selon le deuxième, il bondirait à 485 milliards. Dans le pire des cas, la dette pourrait même gonfler à 531,8 milliards en 2010-2011, estime M. Lee.

Le Centre canadien de politiques alternatives soutient qu'il ne suffit plus de se demander si le gouvernement fédéral doit présenter un déficit, mais quelle sera l'ampleur de ce déficit. Il soutient que la pire réaction possible consisterait à réduire les dépenses pour équilibrer le budget. Il convient plutôt, affirme le CCPA, d'augmenter les dépenses pour stimuler l'économie.

À ce sujet, le centre y va de six propositions :

1. Maintenir les dépenses prévues dans le dernier budget fédéral;
2. Assouplir le programme d'assurance-emploi, de manière à réduire le nombre de semaines de travail nécessaire pour être admissible, augmenter le nombre de semaines de prestations, augmenter les prestations de 55 % à 70 % du salaire, jusqu'à concurrence 600 \$ par semaine;
3. Renforcer certains programmes fédéraux (programme de crédit pour la TPS, prestation fiscale canadienne pour enfants, programme de supplément du revenu garanti pour les aînés). Ottawa devrait aussi verser davantage d'argent aux provinces en vertu du Transfert canadien en programmes sociaux et des programmes d'aide aux communautés autochtones;
4. Lancer un programme d'infrastructures fédéral-provincial, qui se concentrerait

sur les infrastructures permettant de lutter contre le réchauffement climatique, en investissant par exemple dans les transports publics;

5. Lancer un programme de soutien aux entreprises, dont les fonds seraient alloués aux projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;

6. La Société canadienne d'hypothèques et de logement devrait être utilisée pour refinancer des prêts hypothécaires que les propriétaires n'arrivent plus à payer, notamment en rééchelonnant les paiements sur une plus longue période et à des taux plus abordables.

Selon le Centre, les politiques gouvernementales devraient viser à prévenir une hausse importante du chômage et à venir en aide aux familles et aux collectivités. « La clé est de mettre de l'argent dans les mains de ceux qui le dépenseront rapidement », indique Marc Lee. Le danger, conclut-il, est que le Canada adopte des politiques timides ou inefficaces, comme des baisses d'impôt.

La Presse Canadienne, 21 septembre 2008 - Bush signe une loi allongeant la période d'indemnisation chômage adoptée par le Congrès

Le président américain George W. Bush a promulgué vendredi une loi sur l'allongement de la période d'indemnisation des chômeurs adoptée la veille au soir au Congrès, alors que les demandes d'allocations chômage sont à leur plus haut niveau depuis 16 ans aux Etats-Unis.

Le Sénat a approuvé jeudi soir le texte, déjà voté à la Chambre des représentants, qui prolongera jusqu'à 13 semaines le versement des indemnités aux chômeurs arrivés en fin de droit. Le coût de la mesure est estimé à 5,7 milliards de dollars (4,6 milliards d'euros).

Sans cette loi, environ 1,2 million de chômeurs américains seraient arrivés au terme de leurs droits d'ici à la fin de l'année. Des mesures similaires ont déjà été prises par le Congrès à sept reprises au cours des 50 dernières années, en période de crise économique: 1958, 1961, 1972, 1975, 1982, 1991 et 2002.

Le nombre de chômeurs atteint 10 millions aux Etats-Unis, soit 6,5% de la population active, le taux le plus élevé depuis 14 ans, selon les chiffres publiés jeudi par le ministère américain du Travail.

Les nouvelles demandes d'indemnisation chômage aux Etats-Unis ont atteint la semaine dernière leur plus haut niveau depuis 16 ans, avec 542.000 recensées,

montrent les chiffres publiés jeudi par le département américain du Travail.